

**Scrutin n° 1 : Enseignants des écoles d'architecture et paysage**

**Profession de foi**

**Liste : CGT-CULTURE**

<b>Candidats titulaires</b>	<b>Candidats suppléants</b>
1. Damien MARCHAL – ENSA Bretagne	1bis. Olivier JEUDY – ENSA La Villette
2. Marielena KOURNIATI – ENSA La Villette	2bis. Claire ROSSET – ENSA Normandie
3. Jérôme GUENEAU – ENSA Marseille	3bis. Manuel BELLO-MARCANO – ENSA Saint-Etienne
4. Alice SOTGIA – ENSA Paris-Malaquais	4bis. Fanny GERBEAUD – ENSA Bordeaux
5. Xavier WRONA – ENSA Saint-Etienne	5bis. Bernard GODBILLE – ENSA Lille



La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 a créé le CNESERAC. C'est une instance consultative en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines comme les arts plastiques, l'architecture, le patrimoine, le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel, le français et les langues de France, le livre et la lecture, les médias et le numérique, ou les recherches interdisciplinaires portant sur ces domaines.

Il a pour mission d'assurer la cohérence des formations et de la recherche au regard des enjeux des secteurs professionnels concernés mais aussi avec les travaux du CNESER. Il donne un avis sur l'accréditation des établissements assurant des formations supérieures.

Il est consulté notamment sur les emplois et les moyens financiers alloués aux activités d'enseignement supérieur et de recherche, sur la participation de ces établissements à la coopération et aux regroupements des établissements comme les EPE, sur les orientations générales des contrats pluriannuels signés entre l'Etat

et ces établissements. La Cgt-Culture a soutenu la création du CNESERAC pour y défendre les spécificités de l'enseignement supérieur Culture et la recherche culturelle.

## ***Le contexte***

La recherche et l'enseignement supérieur sont le parent pauvre du ministère de la Culture : les mobilisations dans les ENSA ces derniers mois ont mis ce constat sur le devant de la scène.

La CGT, membre du collectif ENSA EN LUTTE, soutien largement les revendications des personnels et des étudiants et les porte au plus haut niveau du ministère.

L'ambition en matière de politique d'enseignement et de recherche au sein du ministère de la Culture manque de cohérence et pêche par l'absence de moyens alloués.

Dans un ministère où les établissements sont divers et nombreux, rattachés à des directions ministérielles différentes, l'absence d'une stratégie globale est inquiétante pour le devenir de l'enseignement supérieur et de la recherche et est plus largement préjudiciable aux professions artistiques, culturelles et architecturales.

Face aux velléités libérales d'une marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est primordial de défendre notre spécificité et notre attachement au service public favorisant l'accès à toutes et tous à nos enseignements et à notre recherche.

## ***La démocratie aux sources de la refondation des politiques***

Le CNESERAC, construit sur le modèle du CNESER doit prendre en compte les spécificités et la complexité des statuts des établissements, des personnels, des formations et de la recherche du domaine des arts et de la culture. Une véritable coordination doit se faire entre les deux instances. Les écoles d'architecture sont déjà très avancées et habilitées par le CNESER, mais de nouvelles questions émergent avec les évolutions institutionnelles des établissements universitaires.

La Cgt-Culture fait le pari que le débat démocratique entre acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur doit permettre la refondation de ces politiques.

La Cgt-Culture via la multitude de syndicats spécialisés qui la compose, dont le Syndicat National des Ecoles d'Architecture (SNEA-CGT), est largement présente au sein des instances ministérielles (CNECEA, CNESERAC, CSA ministériel, CSA des ENSA, instances locales de dialogue social, ...). Cela permet de porter nos revendications sur tous les terrains.

Si vous voulez que les avis du CNESERAC aillent dans le sens des intérêts des personnels, des professions et du développement de la recherche publique artistique et culturelles face à l'austérité budgétaire, il est primordial d'y envoyer des élus qui défendront un service public de la culture où l'enseignement supérieur et la recherche culturelle auront une place et un rôle à la hauteur des enjeux portés par l'ensemble de la communauté.

## ***NOUS DEFENDRONS AU CNESERAC :***

- *La création de postes de titulaires en nombre suffisant pour assurer nos missions de service public de recherche, et la mise en place d'un vrai plan de titularisation des non-titulaires sur des fonctions pérennes.*
- *Le rétablissement d'un budget à la hauteur des besoins.*
- *L'abandon du « Crédit d'impôt recherche » et la ré-attribution des fonds ainsi dégagés à la*

*Recherche publique, notamment pour créer des emplois.*

- *La remise en cause de la politique portée par loi LPR qui précarise le financement de la recherche ET les chercheur-ses*
- *Le maintien du caractère national des établissements, qui ne peuvent se réduire à des outils pour l'innovation des entreprises en région dans le cadre des EPE.*
- *Le maintien d'un statut national pour les personnels, statut qui doit être renégocié pour améliorer nos grilles de salaires et nos déroulements de carrière, et l'abandon des rémunérations et primes au « mérite » ou à « l'excellence ».*
- *Une recherche publique qui fait avancer les connaissances et leurs applications au service de la société.*